

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 630

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Becht, M. Bournazel, Mme de La Raudière, M. Ledoux, Mme Lemoine
et Mme Magnier

ARTICLE 34 BIS B

À la fin de l'alinéa 6, substituer à la date :

« 1^{er} juillet 2021 »

la date :

« 1^{er} janvier 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.